



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize juin à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-37**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **09/06/2023**

Date d'affichage : **09/06/2023**

Date de publication : **20/06/2023**

ABSENTS : M. IANNELLI François M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Adhésion au contrat de gestion patrimoniale de l'éclairage public en application de l'article 5-2 des statuts du SIEEP HC

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 22 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au service de l'éclairage public conformément aux statuts du Syndicat éponyme. Il est rappelé qu'un dossier d'études et de travaux a été réalisé en vue de la **renovation du réseau d'éclairage public par l'installation de LED**. Ces travaux seront **financés en intégralité par le SIEEP HC** permettant ainsi à la commune de réaliser une importante économie de consommation d'énergie.

En complément, il est demandé au Conseil de se prononcer sur **l'adhésion au contrat de gestion patrimoniale de l'éclairage public** défini par la convention adoptée en assemblée générale du SIEEP HC par délibération du 21 avril 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU La délibération du SIEEP HC sur la convention relative au service d'entretien et de dépannages de l'éclairage public en date du 21 avril 2023 ;

CONSIDERANT La lettre adressée par le SIEEP HC en date du 11 mai 2023 ;

CONSIDERANT La convention de gestion du service de l'éclairage public ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	----------	---------------

- **DECIDE** d'adhérer au contrat de gestion patrimoniale de l'éclairage public en application de l'article 5-2 des statuts du SIEEP HC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du service de l'éclairage public.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE**
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230616-DL-2023-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Publication : 20/06/2023